Le Courrier des Opelousas.

VOL. 3. OPELOUSAS, PAROISSE ST.-LANDRY, [Louisiane,] 16 JUIN, 1855. No. 28.

Le Courrier.

Publié tous les Samedis matin par JOEL H. SANDOZ & ANDRE MEYNIER.

OPELOUSAS:
SAMEDI MATIN, 16 JUIN, 1855.

NOS AGENTS.

Les personnes suivantes sont autorisées à collecter et à recevoir des souscriptions et avis pour le *Courrier des Opelousas*, dans leurs villages respectifs:

AUGUSTE MARAIST,	St. Martinville, Le.
ARTHUR BULLIARD,	Pont Breaux, Le.
A. MILPSPAUGH,	Washington, Le.

☞ Nous sommes autorisé à annoncer que M. PIERRE (dit Célestin) MOUILLÉ, est candidat à la place d'Assesseur, qu'il occupe maintenant, et que comme tel il croit devoir déclarer qu'il est opposé à la secte Know Nothing. Il se recommande à ses amis et aux votans en général. [21 avril.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer Mr. WILLIAM MOUTON comme candidat pour la place d'Avocat de District pour le 15me District Judiciaire de cet Etat, à l'élection de Novembre 1855.

Opelousas, 19 Mai 1855.

VENTE DE LA SEMAINE PROCHAINE.—Il n'y aura qu'une vente publique, la semaine prochaine, dans notre Paroisse.

Cette dite vente aura lieu à trois milles Ouest des Opelousas, Jeudi prochain, 21 courant, par Evariste Debaillon, encanteur. Les propriétés qui seront offertes consistent en :—Une belle habitation de 1000 acres de terre, avec les bâtisses et améliorations, une cyprière et quatre esclaves.

Pour d'autres particularités, voir l'avis dans nos colonnes.

AUX CATHOLIQUES.

Nous apprenons que la vente des Bancs de l'Eglise Catholique des Opelousas, aura lieu Dimanche, 24 Juin courant. Nous profitons de cette occasion pour engager les fidèles à s'y trouver ce jour là et à faire acquisition d'au moins un banc, car MM. les Marguilliers venant de faire une dépense de $900 pour un orgue, ont besoin d'un léger coup d'épaule.

SOURCES DE BELL-CHENEY.— M. J. J. Beauchamp, co-propriétaire de ces sources, nous prie d'annoncer qu'il en fera l'ouverture le lundi, 18 du courant, et qu'il sera préparé à recevoir les visiteurs qui voudront bien l'encourager. Les provisions de bouche, comme aussi les vins, boissons, cigares, &c., y seront abondants et de bonne qualité.

ELECTION.— Une élection aura lieu aujourd'hui, en cette ville, pour la place de Constable de District, en remplacement de Julien Carville Gonor, décédé. Les candidats sont MM. HILAIRE DESESSARTS, EDMOND BAGNERIS et LOUIS LEOPOLD BOUTTÉ.

FEU D'ARTIFICE.— Nous apprenons avec plaisir que notre ami, M. Simon Richard, prépare actuellement un charmant feu d'artifice pour le 4 Juillet.

CANDIDATS.—Les personnes suivantes sont annoncées par leurs paroisses respectives, comme candidats pour Juge-Président de la Cour Suprême:—THOS. H. LEWIS, de St. Landry; JAMES M. ELAM et MARTIN G. PENN, de Baton Rouge; JOHN K. ELGEE, des Rapides; E. T. MERRICK, de Clinton; CHRISTIAN ROSELIUS, de la Nouvelle-Orléans et THOS. J. COOLEY, de la Pointe Coupée.

L'AUTOCHTHONE.—Tel est le titre d'un nouveau journal français, qui vient de faire son apparition à St. Jacques.

L'Autochthone est Know-Kothing. Hors sa politique, nous lui souhaitons un plein succès.

La vérité perce.—Quand M. Flournoy, le candidat Know-Nothing pour gouverneur de la Virginie, s'est prononcé ouvertement contre les Catholiques et contre leur religion, les organes de son parti en Louisiane, comme les Know-Nothings de notre Paroisse, ont nié que ce fut un principe de leur parti, et ils ont rejetté tout le blâme sur M. Flournoy, qui, disaient-ils, professait des opinions qui n'appartenaient pas à leur ordre. Cependant, nous avons produit assez de preuves à l'appui de ce que nous avancions; nous avons désigné assez de Know-Nothings qui professaient les mêmes principes politiques que l'intolérant Flournoy. Nous n'avons pas caché que la question religieuse ne serait probablement pas agitée dans notre Etat, essentiellement Catholique. Cependant, nous avouons que nous nous sommes trompé. Voici ce qui le prouve:

Un journal vient de s'établir dans la Paroisse de Morehouse, dans notre Etat. M. Wm. Prather, l'un des anciens éditeurs du *Whig*, de notre ville, en est le fondateur et l'éditeur. L'*Advocate* (c'est le nom du journal), a adopté les principes du Know-Nothingisme. Entre autres choses, il dit, dans son numéro du 30 Mai dernier:

"La *papauté*, qui existe de temps immémorial, "existe maintenant pleine de vie et de vigueur. "Elle a vu naître tous les gouvernements et assisté "à la création de toutes les institutions ecclésias-"tiques. Tous les changements politiques n'ont "servi qu'à l'implanter plus fermement sur les ro-"chers de St. Pierre. Elle a présidé sur les affaires "du monde pendant des siècles, et elle continue à "y présider. Elle a réclamé le droit de régulariser "les destinées politiques et morales du monde en-"tier, et elle continue à y prétendre. Elle n'a ja-"mais abandonné une seule des prétentions qu'elle "a émises. Sa volonté est la loi suprême qui doit "guider tous ses sujets, quelle que soit la terre de "leur nativité. Elle a déjà dépêché ses émissaires "dans notre pays, pour y établir la hiérarchie de "son église, sous la dictature servile du chef ponti-"fical. Les conseils secrets de Rome savent seuls "ce qui a été fait pour atteindre ces fins. Elle dé-"clare avec effronterie que, si elle arrive au pou-"voir, &c., &c."

Voilà ce que dit un journal Know-Nothing établi dans notre propre Etat. Voilà ce que les Know-Nothings pensent de la religion Catholique. Et ils nieront encore qu'ils sont opposés en principe à cette religion.

M. Prather frappe cependant droit au but, et il n'y a pas d'équivoque: Il professe en plein les principes Know-Nothing.

ASSEMBLEE DEMOCRATIQUE.
OPELOUSAS, 11 JUIN, 1855.

Conformément à un avis préalable, les Démocrates de la Paroisse St. Landry se sont réunis aujourd'hui, à la Maison de Cour, dans la ville des Opelousas, dans le but de choisir des délégués à une Convention Démocratique d'Etat, qui aura lieu à Baton Rouge le troisième lundi de Juin courant, 1855.

Sur motion, Mr. Thomas S. Hardy est appelé au fauteuil et MM. B. F. Linton et Geo. W. Marsh sont nommés Vice-Présidents.—MM. Henry L. Garland et Wm. Mouton sont appelés à remplir les fonctions de Secrétaires de l'Assemblée.

L'Assemblée ayant été appelée à l'ordre, et l'objet de la réunion ayant été expliqué, sur motion, et avant de choisir les délégués sus-mentionnés, on procéda à prendre le sens de l'Assemblée sur les questions politiques sur lesquelles le Parti Démocratique sera bientôt appelé à se prononcer.

Cette proposition ayant été favorablement accueillie, sur motion de A. R. Hawkins:

Résolu, Que trois membres de cette assemblée soient désignés par le fauteuil à l'effet de rédiger des résolutions définissant l'opinion et les vues de cette portion du Parti Démocratique, relativement à la politique du gouvernement fédéral.

Le Président ayant nommé de ce comité MM. A. R. Hawkins, Benj. R. Gantt et B. A. Martel, ces messieurs se sont retirés, puis ont rapporté ce qui suit:

Résolu, Que comme fraction du Parti Démocratique, nous adhérons encore fermement et avec assurance, ainsi que nous l'avons fait depuis plus d'un demi siècle, à une interprétation littérale de la Constitution des Etats-Unis.

Résolu, Que nous considérons les limites énoncées dans cet instrument, contre les empiétements du gouvernement fédéral sur la souveraineté des Etats-Unis, d'une importance trop vitale pour leur harmonie et leur existence, pour faire aucune concession qui pourrait paraître possible à certain autre parti.

Résolu, Que nous maintenons toujours avec une ardeur nouvelle toutes les garanties qui nous sont assurées par les signataires de cette charte, comme tendant d'une manière éminente, d'après le langage de la Constitution elle-même "à former une union plus parfaite, à établir la justice, assurer la tranquillité publique, pourvoir à la défense commune, augmenter le bien-être général et garantir les bienfaits de la liberté pour nous et notre postérité.

Résolu, Que parmi ces immunités, nous maintenons solennellement, comme foi politique, la tolérance libre et illimitée de tout culte religieux. Nous confessons que le Démocrate ne reconnait aucune religion exclusivement, dans l'exercice honnête de ses droits de citoyen, et nous en appelons à l'histoire politique de notre pays, pour affirmer ce que nous avançons. Le candidat réunit-il les qualifications constitutionnelles et légales? Est-il honnête et capable? Telles sont les qualifications qui, dans l'humble jugement de cette assemblée, devraient être prises en considération par le votant, dans sa propre conscience, dans son patriotisme et dans l'intérêt de son pays, lorsqu'il est appelé à accorder son suffrage. C'est son offrande sur l'autel de sa patrie, et il ne doit pas être mû par un serment solennel, inconsidéré, pour sanctifier sa maxime ou atteindre son but.

Résolu, Que nous nous engageons solennellement à opposer tout parti quelconque, soit secret, soit ouvert dans ses principes ou ses mesures, qui serait organisé dans le but d'exclure des emplois publics tout individu qui appartiendrait à telle ou telle croyance religieuse plutôt qu'à telle ou telle autre.

Résolu, Que nous approuvons et que nous maintiendrons les droits de naturalisation ainsi qu'ils sont prescrits dans la Constitution Fédérale, avec ses privilèges et immunités. Ce principe nous est consacré par la Déclaration de l'Indépendance Américaine, attendu que parmi les actes d'usurpation de la part de la Grande Bretagne, qui ont déterminé les représentants des treize Colonies-Unies, de déclarer leur indépendance, se trouve cette déclaration:—"La Grande Bretagne s'est "efforcée d'arrêter l'augmentation de la po-"pulation de ces Etats, en rappelant les lois "de la naturalisation des étrangers, et en re-"fusant d'en passer d'autres pour favoriser la "migration." Et en dernier lieu, la convention qui a adopté la Constitution a accordé au gouvernement fédéral le droit d'établir un système uniforme de naturalisation, en conséquence de la sanction de ces autorités.

Résolu, Que nous considérons l'organisation d'aucun parti, moins encore celle d'un ordre secret, dont tous les actes politiques tendent à renverser ce principe, comme alarmant et dangereux pour l'harmonie et l'intégrité de notre Union et comme tendant à détruire la liberté d'opinion et la liberté de discussion, qui sont indispensables à un peuple libre et éclairé.

Résolu, Que nous emploierons tous les efforts honorables en notre pouvoir pour conserver et défendre ces doctrines que nous tenons comme un héritage de nos pères, et nous invitons cordialement tous ceux qui professent ces principes de se joindre à nous pour les faire triompher.

Résolu, Que Wm. Offutt, B. R. Gantt, B. F. Linton, A. R. Hawkins, A. M. Perrault, Villeneuve Joubert et Chs. Close soient nommés délégués pour représenter la démocratie de la Paroisse St. Landry, dans le choix des candidats pour former le ticket démocratique de l'Etat, et que l'un ou l'autre de ces délégués aura le droit, en l'absence des autres, de donner le vote de cette Paroisse dans le choix des candidats qui seront choisis à la Convention de Baton Rouge.

Résolu, Que les procédures ci-dessus soient publiées dans le *Courrier des Opelousas*, le *Courrier de la Louisiane*, le *Democratic Advocate*, de Baton Rouge, l'*Echo*, de Vermillonville, et que les journaux démocratiques de l'Etat en général soient également invités à les copier.

T. S. HARDY, *Président*.

B. F. LINTON, G. W. MARSH, } *Vice Présidents*.

HENRY L. GARLAND, WM. MOUTON, } *Secrétaires*.

Il n'y a pas une de ces femmes passionnées dont le monde est plein qui n'ait protesté qu'on la ferait mourir en l'abandonnant; et il n'y en a pas une qui ne soit pas encore en vie et ne soit consolée.

Le *Courrier* de la Nouvelle-Orléans, de samedi dernier, après avoir noté la retraite de l'Hon. L. J. Dupré, de l'ordre Know-Nothing, ajoute:

"Ici, ces honnêtes défections se comptent par centaines: chaque jour, la lumière se fait, et ces citoyens abusés reviennent à nous."

UN SERMON SUR LE LUXE.

Le Français, au dehors roi du monde par la mode, est chez lui, esclave de la mode.

J'ai essayé de démontrer déjà qu'il n'y a en France ni mœurs, ni usages, ni passions, ni expérience; il y a des modes. Les chapeaux trop petits, les principes trop larges, les idées libérales, les gilets à carreaux, le retour aux croyances, les guipures, l'austérité, la crinoline, les robes décolletées, tout cela vient, passe, revient, sans qu'on puisse tirer aucune conséqence de ce qu'une mode existe, si ce n'est qu'elle ne durera pas longtemps.

Il y a des robes pour les vertus, pour les vices, pour les nez, pour les fleurs, pour les yeux, etc.

Les œillets, les tulipes, les roses, l'hortensia, la violette, le lis ont été à la mode et ont cessé d'être à la mode. Il a été à la mode d'être myope pour les hommes. Il a été à la mode d'être ennemi du progrès et des idées libérales. Il y a quelque vingt ans, on avait mis les femmes maigres à la mode; il fallait avoir la poitrine rentrée, les yeux cernés, le teint pâle, l'air souffrant; ça s'appelait "un ange prêté à la terre." Sous Louis XV (voir Wattau et Boucher), on portait le nez retroussé. Sous le Directoire, on avait le profil grec, et on était blonde. Aujourd'hui les petites femmes vont devenir fort à la mode: on n'aimera plus que les petites femmes.

Voici pourquoi.

Les femmes continuent d'étaler un luxe de plus en plus exorbitant: elles poussent aussi loin que possible leur lutte de toilette dans la rue avec les courtisanes; lutte malheureuse de toute façon, où elles n'ont même pas la gloire déshonorante d'être victorieuses. Une honnête femme ne peut ruiner que son mari; pour quelques-unes, prétendues telles, ajoutez tout au plus un amant. Une courtisane, au contraire, peut ruiner dix, vingt, trente familles.

Non seulement les étoffes les plus riches et les plus chères sont les seules que portent les femmes aujourd'hui dans la rue, mais encore on imagine tous les jours des moyens nouveaux d'augmenter le nombre des mètres d'étoffe que l'on peut traîner derrière soi.

Les femmes se donnent, pour arriver à ce but, les dimensions les plus difformes, les plus grotesques, les plus inconvenantes.

J'ai signalé en vain ce geste de singe qui se gratte que fait toute femme pour changer de place dans un salon.

Les femmes demeurent dans des tonneaux, dans des tours qu'elles tendent de soie brochée.

Ces robes, trop larges, sont également longues et balaient les immondices des rues.

Quand, à bout de plis, on voit qu'il n'y a plus moyen de mettre de l'étoffe, on y accroche des chiffons, des loques sous le nom de volants.

Ce n'est pas assez de changer de robes, souvent il s'agit de mettre cinq ou six robes à la fois.

Ces vêtements raides, à gros plis non flottants, n'ont ni grâce, ni noblesse.

La robe d'une femme, par-dessus ces cerceaux, ces paniers, ces amas de crin, est aussi loin d'elle que lorsqu'elle ornait les vitrines des marchands.

Le chapeau derrière la tête, la robe s'étendant à un mètre de la femme, pourraient aussi bien, en signe de magnificence, être portés par deux laquais derrière elle. La femme ne serait pas beaucoup plus loin de ses vêtements, elle n'aurait pas la peine de traîner ces cinq ou six jupes pesantes auxquelles elle est attelée comme un cheval de trait.

Puisque, jusqu'à nouvel ordre, les femmes ne se croient mises décemment dans la rue qu'à la condition de traîner un certain nombre de mètres de soie à 30 fr le mètre; comme elle ne font entrer en considération à ce sujet ni la position, ni la fortune, ni le travail de leurs maris; comme il faut absolument cela, on comprend que la seule ressource des pauvres hommes qui veulent absolument avoir une femme portant leur nom, est de ne s'éprendre que de femmes très petites. Quelque ridiculement que s'affuble une femme très petite, il est probable qu'elle consentira à être un peu moins grosse que les grandes femmes, comme elle est déjà plus petite, le mari arrivera à faire une assez notable économie sur les mètres de soie qu'il faut fournir à sa rotondité.

Beaucoup de sujets médiocres partent de là pour dire qu'il n'y a plus moyen d'aimer que les femmes des autres.

Sérieusement:

Il y aurait à fonder une société de tempérance relativement aux jupes, comme on en a fondé plusieurs en Angleterre et en Amérique relativement aux boissons fermentées.

Une société dont chaque membre s'obligerait à ne porter que des robes au-dessous d'un certain prix; à ne traîner autour de soi qu'un certain nombre de mètres d'étoffe, etc.

Plus sérieusement:

Il y aurait une belle et noble position à prendre pour une femme notoirement riche: ce serait de ne plus lutter avec les courtisanes de gaspillage et de dépenses; ce serait de donner l'exemple de la simplicité; ce serait une mode comme une autre, mais qu'il serait bien heureux, bien honnête, bien glorieux d'établir et d'inaugurer.

L'influence de ce luxe est désastreuse.

Le luxe des vêtements entraine le luxe des meubles, le luxe des meubles celui des logements, celui des voitures, etc.

Certes, il serait facile de plaider pour le luxe des riches.

Mais grâce à ce luxe exagéré, personne n'est riche. Et d'ailleurs, si un bon nageur n'aperçoit que des amis qui se beignant avec lui, s'essoufflent pour le suivre, et se noieront s'ils s'opiniâtrent à marcher de concert avec lui, il nagera plus lentement, ou il cessera d'aller au large, se réservant de déployer sa force et son talent dans une autre occasion.

Certes, il y aurait de bonnes raisons à donner aux femmes les plus pauvres contre cette égalité de dépense à laquelle on est condamné aujourd'hui.

Le désordre, la ruine et le déshonneur des femmes ne sont qu'une partie des conséquences terribles de cette manie.

Mais les femmes pauvres ne donneront jamais l'exemple de la simplicité; il faut que ce soient quelques femmes riches qui la mettent à la mode.

Rétablissez ce qui était établi autrefois: qu'une femme comme il faut doit éviter par tous les moyens d'attirer l'attention dans la rue; qu'elle doit, par sa volonté, faire ce que font par force les femmes de l'Orient, passer inaperçue.

Qu'une femme comme il faut doit avoir, dans la rue, une robe simple et de couleur sombre.

Qu'il n'appartient qu'aux pauvres créatures qui n'ont pas de salon et ne vont pas dans les salons, de se faire un salon de la rue, d'attirer les regards, de chercher des succès de rue, des hommes de rue.

Si les femmes riches ne se décident pas à donner cet honnête exemple, attendons-le des femmes relativement pauvres aujourd'hui, mais dont la pauvreté est non seulement honorable, mais glorieuse.

La femme d'un magistrat, la femme d'un officier, la femme d'un professeur, la femme d'un homme de lettres ou d'un artiste peut se parer de la pauvreté de son mari et en être fière.

Mais ne nous trompons pas ici, n'allez pas supposer que je conseille aux femmes de ne plus aimer la parure: allons donc! c'est un devoir pour toute femme d'être le plus jolie qu'il lui est possible.

Mais ne faites pas la confusion que reprochait Appelles à un peintre qui, ayant à représenter Vénus, l'avait chargée de colliers, de bracelets, etc.:

"Ne pouvant la faire belle, dit Appelles, tu l'as faite riche."

Choisissez toujours les formes et les couleurs qui vous vont le mieux; préoccupez-vous de votre toilette et de votre beauté, mais respectez votre beauté. Il n'y a pas de diamants qui soient aussi beaux que de beaux yeux; il n'y a pas de bijou qui vaille un de vos cheveux. Demandez à la parure un assaisonnement, un accompagnement pour votre beauté. Votre beauté est une suave mélodie: la parure doit l'accompagner, la faire valoir, mais non la couvrir et l'écraser.

Ces violents et bruyants accompagnements ne sont bons que pour les musiciens qui ont intérêts à faire croire qu'ils cachent maladroitement une mélodie qu'ils n'ont pas su trouver.

Supposez un salon plein de femmes chargées de soie, de velours et de diamants.

Une seule est vêtue d'une robe de mousseline blanche. Elle avait bien envie de mettre une rose dans ses cheveux, mais, la coquette, elle y a renoncé.

Si elle est belle, soyez sûr qu'avant une demi-heure elle sera la reine du bal.

Si j'espérais voir les femmes les moins riches donner l'exemple du retour à la simplicité et la mettre à la mode, j'aurais beaucoup de bonnes raisons à leur donner. Je leur peindrais de quels cruels soucis elles délivreraient elles et leurs maris; quelle aisance, quel bonheur elles ramèneraient dans la maison, leur empire.

Comme il leur serait plus facile d'être fières de leur simplicité qu'aux autres d'être orgueilleuses de leurs magnificences!

Je leur ferais voir que, même en ruinant leur mari et leurs enfants, elles ne seront jamais aussi richement habillées que les courtisanes; qu'elles seront sur ce terrain toujours battues par elles.

Je leur dirais encore ceci:

Vous passez dans la rue traînant derrière vous vingt-deux mètres de soie brochée, à 30 francs le mètre, des dentelles, des bijoux même, car le mauvais goût va aujourd'hui jusqu'à porter des bijoux dans la rue. Quelle impression croyez-vous produire?

Un homme qui ne vous connaît pas, un passant indifférent, risque fort de ne pas vous remarquer, car vous êtes "comme tout le monde."

Mais comme vous êtes très jolie, il se dit à demi-voix:

—"Voici une jolie personne, c'est une femme riche ou une courtisane."

—Ni l'une ni l'autre, lui dit un homme de sa connaissance qui l'a entendu; c'est Mme ***, la femme du médecin A, ou du savant B, ou du fournisseur C, ou de D, cet employé du ministère de...., ou de E, ce jeune spéculateur, ou de l'avocat E.

—Diable! dit le passant, il faut que le médecin A.... tue bien du monde; je comprends maintenant pourquoi on lui reproche de tirer un peu à la visite et de partager avec le pharmacien le produit de ces longues ordonnances devenues proverbiales.

—Le savant B... n'est pas riche, mais il a un ami, ami de la maison, qui a une grande fortune.

Quant à C...., voilà donc pourquoi tous les chevaux qu'il nous fournit sont si maigres. Il met le foin dans les brodequins de madame.

—D... est un employé à mille écus; pauvre diable! ça sort du bureau ahuri, abruti, et il faut que ça aille tenir les livres chez des marchands jusqu'à onze heures du soir.

—L... va vîte; je parie qu'il a dans sa poche un passe-port en règle pour la Belgique.

—Voilà donc aussi le secret de l'avidité de l'avocat F...; voilà pourquoi il plaide tant de mauvaises causes, pourquoi il est devenu l'avocat des gens tarés.

—Quel malheur d'avoir une pareille femme!

Mais si vous passez avec une toilette conforme à votre situation de fortune, élégante, propre, fraîche; si on remarque votre air décent et votre charmant visage, on dira d'abord, comme tout à l'heure: "Voici une jolie personne, comme elle est simple, distinguée, de bon goût! Sa toilette n'est pas riche, mais elle est comme il faut. C'est une femme qui ne ruine pas son mari, qui ne le condamne pas à des travaux fatiguants et excessifs, qui ne le jette pas dans les dangers de la spéculation ardente et de l'agiotage. Que cet homme est heureux d'avoir une pareille femme! Que je voudrais être riche et avoir le droit de mettre sous les petits pieds de cette femme des tapis, toutes ces étoffes ruineuses dont elle se passe si bien!

Mais je prêche en vain; je n'ai aucune chance de faire amener la mode de la simplicité par les femmes pauvres. Je m'adresse encore aux femmes riches, et je leur dis: Ce sera une mode très fière, très noble, très honnête, que de laisser la rue et ses succès aux courtisanes; que de dédaigner ces magnificences qu'elles ont autant et plus que vous. Mettez la simplicité et le bon goût à la mode.

Mon Dieu! ce ne sera pas pour toujours. Faites comme Louis XIV envoyant son argenterie à la Monnaie, et dites-vous à vous-même ce qu'un seigneur dit au roi qui lui reprochait de n'avoir pas suivi son exemple:

Oh! sire, c'est très grand et très noble comme tout ce que fait Votre Majesté, mais en voyant le roi envoyer son argenterie à la Monnaie, je me rappelle que quand J. C. est mort, il savait bien qu'il ressusciterait le troisième jour.

ALPHONSE KARR.

EUROPE.
DERNIERES NOUVELLES.

Le télégraphe nous a transmis la suite des nouvelles européennes apportées par le *Pacific*, et qui vont, on le sait, jusqu'au 19 mai pour l'Angleterre et jusqu'au 17 pour le continent. Nous allons les résumer:

Le général Canrobert a passé en revue les troupes françaises devant Sébastopol et leur a donné l'assurance qu'elles entreraient bientôt dans cette ville.

Une action des plus sanglantes a eu lieu le 24 avril entre les Russes et les Français: ces derniers ont perdu deux cents hommes.

Les Russes ont fait, le 11 mai, une sortie qui a été repoussée.

De fortes pluies sont tombées à Sébastopol et ont si complètement inondé les tranchées des alliés, que ceux-ci ont dû momentanément suspendre leurs opérations.

Le comte Coronini, commandant des troupes autrichiennes dans la Maldo-Valachie, a proclamé la loi martiale dans les principautés.

Le Czar a publié un nouveau manifeste et ordonné une levée de douze hommes par mille dans tout l'empire.

C'est le général Pélissier qui doit succéder au général Canrobert dans le commandement en chef de l'armée française.

Quatorze-mille hommes du contingent sarde sont déjà arrivés en Crimée.

On estime à 250,000 hommes la perte totale des Russes depuis le commencement du siége.

L'escadre française de la Baltique est arrivée dans cette mer et, de concert avec la flotte anglaise, en bloque les ports.

Les Polonais résidant à Paris ont adressé à l'empereur une adresse de félicitation.

Louis-Napoléon se dispose à adresser un manifeste à l'armée d'Orient pour lui expliquer les raisons qui l'empêchent de se rendre en personne sur le théâtre de la guerre, comme il en avait d'abord conçu l'idée.

Les journaux de Paris tiennent un langage menaçant à l'endroit de l'Autriche. Celle-ci parlait encore cependant sur l'ultimatum qu'il conviendrait d'adresser à la Russie.

L'esprit démocratique se propage en Angleterre: la présente guerre a ouvert les yeux au peuple et l'a éclairé sur les abus énormes qui règnent dans l'administration. Des meetings d'indignation se tiennent de toutes parts.

La reine Victoria a distribué des médailles aux blessés de l'Alma, d'Inkerman et des autres combats que les troupes anglaises ont soutenus en Orient contre les Russes.

Le comte de Nesselrode a publié une nouvelle circulaire.

La Russie permet l'exportation des grains du Danube.

CHOLERA.—Le *Republican* d'Alexandrie nous apprend que le choléra sévit dans la paroisse de Natchitoches. Treize personnes ont succombé au fléau sur l'habitation du Dr. Sullivan, située à douze milles au-dessus d'Alexandrie. La maladie est presque invariablement précédée d'une forte diarrhée. Un habitant bien connu et fort respectable de la ville, nommé Lawrence Fehrer, est mort presque subitement. Cet événement a causé dans la ville une profonde consternation et la Cour s'est immédiatement ajournée.

Candidatures Présidentielles.—Le *Statesman* de Concord, ville natale du président Pierce, traite de la façon suivante la candidature des concurrents démocratiques de son général à la présidence:

"M. Buchanan est trop parcimonieux et en outre, il s'est cassé le cou en signant le document d'Ostende. Le général Cass a atteint l'âge avancé du radotage. S'il se trouvait jamais dans le fauteuil présidentiel, ses messages feraient probablement de cinquante à soixante-quinze colonnes de petit texte compacte. Douglas, à part son infamie du bill de Nebraska, exhale une espèce d'odeur de taverne de matelot, causée par l'usage des boissons et du cigare."

C'est court, mais expressif.

—Les *Annales d'hygiène* viennent d'appeler l'attention sur le danger qu'il peut y avoir à conserver le tabac en poudre dans les boîtes de plomb, ainsi que c'est encore généralement l'usage. Il a été reconnu que le tabac à priser légèrement humide peut oxyder le plomb et le convertir en sel soluble; le tabac se recouvre dans ce cas d'un produit lamelleux, qui a été trouvé être un mélange d'acétate, de chlorhydrate de silfate plombique, dont la quantité varie, pour une demi-livre de tabac, de 6 à 30 grains.

Un journal du Nord, après avoir examiné les actes accomplis par le parti Know-Nothing dans les Etats où il a le pouvoir, termine son article par les considérations suivantes qui sont pleines de justesse:

Malgré ses promesses retentissantes, le parti know-nothing, parvenu au pouvoir, n'a donné aux Etats-Unis que le spectacle d'une impuissance radicale et d'une incapacité flagrante. Cette expérience, qui ne sera pas la dernière, achèvera d'ouvrir les yeux aveuglés encore sur la valeur de ce prétendu parti qui n'est qu'une conjuration secrète pour emporter d'assaut les emplois *rétribués* par le gouvernement. Ceux qui ont fait ou feront partie des législatures ou des administrations sorties de semblables intrigues pourront y trouver un bénéfice pécuniaire momentané, mais ils le paieront certainement par un discrédit moral permanent. Les honnêtes gens, éclairés par les faits, se détacheront promptement d'une association à laquelle ne les ont rattachés que des illusions, et nous prévoyons plus que jamais la réaction sous laquelle sombrera bientôt cet édifice sans bases solides, et sans avantage admissible. Plus tôt l'expérience sera faite, et plus tôt l'opinion fera justice à son tour de ces semblants hypocrites de patriotisme. Rien ne peut mieux la ramener dans les voies sages et normales de l'intérêt public véritable, que l'expérience contre laquelle les vaines théories s'évanouissent en fumée. Loin donc de nous attrister du triomphe passager des know-nothings, nous sommes aujourd'hui portés à nous en réjouir. L'erreur n'a qu'un temps; la vérité est éternelle,—et nous nous reposons sur l'avenir.

Nouveau procédé pour éteindre le feu.—On vient de faire à Bruxelles, l'emploi d'un nouveau procédé pour éteindre les incendies. L'expérience a parfaitement réussi.

Des rognures de papier, de la toile, de la mousseline, de la paille, des étoupes et une infinité d'autres objets très combustibles imbibés du liquide et séchés sont restés sans s'enflammer au milieu d'un feu ardent. Des simulacres d'incendie ont été faits et il a suffi d'une quantité minime de cette *eau* pour les éteindre complètement. Des morceaux de bois ont été placés sur un feu ardent, et ils ont résisté à son action intense sans s'enflammer nullement.

L'inventeur de ce procédé est un Belge nommé Pasquier Fleurin.

On assure que la ville de Bruxelles est en marché pour l'acquisition d'une découverte aussi importante.

On m'assure que l'impératrice aurait dit au duc de Saxe-Cobourg-Gotha, que le samedi matin, jour où l'assassin Pianori a tiré sur l'empereur, elle avait reçu une dépêche télégraphique adressée ici par M. de Turgot, dans laquelle il annonçait que les Sociétés secrètes préparaient quelque chose contre la vie de l'empereur. Par une coïncidence assez singulière, vous remarquerez également que les journaux étrangers annoncent que le Pape avait été averti du fait par une lettre anonyme. Pianori ne serait donc qu'un instrument; mais, je dois dire que, jusqu'à présent, il n'a fait aucun aveu.

Le *Courrier du Bas-Rhin* cite quelques passages d'une brochure sur l'armée française, par M. de Wickede, qui vient de paraître en Allemagne. Nous y trouvons cette anecdote caractérisque:

"Un jeune zouave, engagé volontaire, excitait, par son adresse extraordinaire et ses témérités gymnastiques, l'étonnement de tous les officiers anglais et français qui avaient l'occasion d'assister aux périlleux exercices auxquels il se livrait. Un capitaine anglais lui demanda pourquoi, doué d'une agilité, d'une adresse corporelle si merveilleuse, il s'était engagé volontairement comme simple soldat, tandis que, dans un cirque il eût pu, chaque soir, gagner dix et vingt fois plus que sa solde actuelle. Le zouave toisa l'officier anglais d'un regard d'orgueil blessé, puis lui répondit tranquillement: "Parce que j'espère, Monsieur, mourir un jour général français et non directeur d'un cirque. Pour le soldat français l'honneur est plus que l'argent." Puis, plongeant les mains dans ses larges pantalons, il s'en alla: mais depuis il n'eût plus consenti, pour rien au monde, à recommencer ses exercices gymnastiques devant des officiers anglais."

UNE NOUVELLE CARABINE.— Nous avons assisté aujourd'hui, dit le *Progrès* de New-York, à une expérience des plus intéressantes. Il s'agissait de l'essai d'une carabine d'un système tout-à-fait nouveau, pour laquelle un brevet a été pris par M. Maugé et dont la fabrication a eu lieu sous la direction de M. Fargier.

On nous avait affirmé, ce que nous avions peine à croire, que cette arme portait à dix-huit cents mètres; cependant, cette distance, quelque énorme qu'elle soit, a même encore été dépassée: la pleine portée de cette arme nouvelle, dont la forme est des plus coquettes et le poids encore inférieur à celui de la carabine Minié, a été plus de deux mille mètres.

Aujourd'hui, notre intention est seulement de constater le succès incontestable de cette arme redoutable, que nous devons aux patientes recherches d'un de nos compatriotes, tout en nous réservant de revenir avec plus de détails sur cette invention, remarquable à plus d'un titre.

Femme blanche devenue noire.— Il y a quelques jours, une jeune femme nommée Henriette G...., qui était venue rendre visite à sa tante, demeurant à Saint-Ciran, s'égara vers le soir dans le bois de la Chesnaye, qu'il lui fallait traverser. Croyant entendre du bruit, elle fut prise de frayeur et se mit à courir, mais un arbuste épineux l'arrêta par sa robe. Persuadée qu'elle venait d'être suivie par quelqu'un, elle éprouva une telle émotion qu'elle s'affaissa sur elle-même et perdit connaissance.

Recueillie par un marchand coquetier qui revenait de Paris avec sa voiture, Henriette G..... fut ramenée chez sa tante, et elle se mit au lit avec une fièvre ardente. Le lendemain, elle vit avec stupeur que sa peau avait changé de couleur et était devenue presque noire. C'était l'effet d'une maladie assez rare, connue sous le nom d'ictère noir, qui se manifeste à la suite de profonds chagrins ou de violentes émotions. Au bout de plusieurs jours, l'état de la malade s'était amélioré au point qu'elle pouvait quitter le lit, mais la coloration persistait. Quoique le médecin eût assuré à Henriette que cela finirait par disparaître, la jeune femme, craignant d'être à jamais défigurée, profita d'un instant où elle est seule à la maison pour quitter sa chambre et se précipiter dans le puits. De retour quelques instants après, la tante, après avoir vainement cherché et appelé sa nièce, finit par découvrir ce qui venait d'arriver. Un sauvetage fut immédiatement organisé mais on ne retira qu'un cadavre.

COMMERCIAL.

(*Extrait de l'Abeille.*)

Nlle.-ORLEANS.—REVUE DE LA SEMAINE.

Vendredi soir, 8 juin.

Le marché n'a pas beaucoup varié depuis notre dernière revue. Certains articles se sont assez bien vendus, mais le stock de la plupart des marchandises les plus importantes est tellement réduit, que de fortes transactions sont impossibles. Les dernières nouvelles d'Angleterre, par l'Africa, vont jusqu'au 29 du mois dernier; elles annoncent qu'il règne toujours de l'animation sur le marché au coton de Liverpool et qu'il s'y est déclaré une hausse. Ces nouvelles n'ont produit ici aucun effet, parce que le stock était faible et qu'on s'attendait à l'augmentation.

Nous avons de la pluie depuis quelques jours et il fait beaucoup plus frais. Le fleuve est au même niveau.

COTON.—Arrivé depuis le 1er du courant, 7,115 balles. Expédié dans le même intervalle, pour Liverpool, 10,923 balles;—Havre, 2,622; Brême, 714; Gottenburg, 2,287; Gènes, 883; New-York, 568; Boston, 1827; Ensemble, 19,824 balles, faisant une réduction au Stock de 12,709 balles; et laissant en mains, y compris tout ce qui se trouve à bord des navires non expédiés aujourd'hui, un stock de 41,141 balles.

Nous annoncions, dans notre dernière revue, que le marché était ferme à la clôture, bien qu'il y eût peu d'affaire. Samedi, il ne se vendit que 1000 balles, sans variations. Les ventes de lundi s'élevèrent à 3000 balles et celles de mardi à 2000, sans changement apparent. Le télégraphe nous transmit mercredi des dates de Liverpool, par l'Africa, jusqu'au 26 du mois dernier. Le marché de Liverpool avait été très animé et les transactions de la semaine avaient atteint le chiffre de 153,000 balles, à une hausse de ¼d, le middling étant coté à 6¼d. Notre marché se ressentit de ces bonnes nouvelles et il se traita 5000 balles, à des prix irréguliers, mais généralement à une hausse de ⅛c. Hier la demande a été animée et les ventes se sont élevées à 5000 balles. Aujourd'hui 1200 balles seulement ont été achetées, ce qui porte les opérations de la semaine à 17,200 balles. Nous cotons:

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississipi.

Inférieur,	— à —	Fair,	— à —
Ordinaire,	8¾ à 9¼	Fully fair,	— à —
Good ord.	— à —	Good fair,	— à —
Middling,	10½ à 11¼	Good fine,	— à —
Good Mid.	12 à 12½	Middling fair,	12½ à 12¾

SUCRE.—Marché calme et baisse au commencement, mais cette baisse a disparu dernièrement. Les transactions comprenant 1000 boucauts, à 5½ à 5¾ cts le fair à fully fair. Nous cotons ordinaire, 4½ à 5¼ cts, fair 5⅝ à 5¾; prime, 5¾ à 6; choix, 6¼ c; clarifié, 6 à 7¼; raffiné, 6¼ à 7¼ cts la livre.

MELASSE.—Marché très calme. Les ventes s'élèvent à peine 750 barils à 22 à 22½ cts la fermentée et 26¼ c le gallon de recuite de choix. La mélasse de sucrerie se vend en petits lots à 28 cts.

FARINE.—La farine avait fléchi d'abord, mais la diminution n'est pas aussi forte aujourd'hui. Ventes: 9000 barils à $9 50 à 9 75 la superfine, $9 75 à 10 la fantaisie et $11 50 le baril de marque extra. La farine arrive lentement et la demande égale l'approvisionnement.

GRAISSE.— Pas très recherchée, mais prix fermes. Ventes: 278 barils et tierçons à 10¾ cts, 388 tierçons à 10½ cts, 74 do à 10½, 74 do à 10¾ cts, 100 à des conditions particulières, 100 barillets à 12¼ cts et 600 barillets à 11¾ cts la livre.

PORC.—Peu d'affaires, sans variations. Les principales transactions: 50 barils de mess à $16 75, 200 à des conditions particulières, 650 barils mess à $15 et 70 M. O. à $15 75. Le mess se détaille à $16 75 à $17. Pas de ventes de porc salé.

BŒUF.—Pas de changement. Les seules ventes de quelque importance: 45 barils de mess $17 50 et 40 barils mess prime à $15 50 le baril. Le mess se détaille à $17 50 à $17 75 cts, et en demi baril, à $9 50.

GRAINS.—Arrivages et baisse; mais bonne demande et ventes d'environ 51,000 sacs. Rien d'important aujourd'hui, à cause de la pluie. Prix: 95 cts le mélangé, $1 le jaune prime, et $1 05 à 1 07½ le blanc prime. Avoine recherchée à 53 à 60 cts le St-Louis et 55 cts les lots de l'Ohio et ordinaires. Nouvelle baisse dans le son. Quelques transactions à $1 05 les 100 livres. Il n'a pas été reçu de blé. Le foin de l'ouest s'est très bien vendu à $29 à $30 le tonneau.

BACON.—Demande animée. Les opérations ont atteint le chiffre de 1000 boucauts, à une hausse de ¼ et par livre. Les plats-côtés, qui rapportaient, au commencement 9½ à 9¾ cts, se vendent maintenant 10 c. bien que les transactions soient faibles à ce prix. Les plats-côtés désossés se sont vendus 10¼ à 10½ c. et les épaules 7¾ à 8 cts. Les jambons se détaillent à 12¼ à 13½ cts.

CAFE.—Marché plus animé et hausse de ⅛ cts. Les transactions de la semaine s'élèvent à 13,500 sacs, à 9 à 9¾ cts, la plus grande partie, dernièrement, à 9¼ c.

BEURRE ET FROMAGE.—L'approvisionnement a augmenté et les prix ont fléchi. Le beurre de l'ouest, nouveau, rapporté 25 à 35 cts et le fromage 8 à 12 cts.

CHANDELLES.—Bonne demande de chandelles de l'Etoile. Ventes: 900 caisses, en divers lots à 23 cts la livre.

RIZ.—Marché calme. Quelques petites transactions à 6⅝ à 7 cts la livre.

CORDE ET TOILE D'EMBALLAGE.—Il s'est traité 500 pièces toile du Kentucky à 15 à 15½ cts, 100 do à 15,250 balles de l'Inde à 13 cts et 95 do à 13½ c. 500 rouleaux de corde ont été vendus à 7¼c.

CHAUX.—Pas d'arrivage de chaux de Thomaston. Seconde main, $2, ce qui est une hausse. Il s'est traité 1400 barils de Utica à $1 12½ et 500 barils de Alton à $1.

WHISKEY.—Baisse, au commencement, à cause des arrivages, mais marché plus ferme à la clôture. Bonne demande à 32 à 33 cts le gallon du rectifié, la plus grande partie à 33 cts; 33 à 35 le non rectifié et 40 cts le Dexter.

SEL.—Ventes: 6500 sacs, gros sel de Liverpool, venant de l'entrepôt, à $1 10, 1200 boisseaux Trapani à 56¼ c. et 400 de l'île Turque, à $1 45. Le gros de Liverpool de seconde main rapporte $1 15 à 1 20 et le fin $1 75 à 1 80 le sac, livré.

Décédée.—En cette paroisse, lundi dernier, 11 courant, Mme. TRÉVILLE BERNARD, née Anaïs Roy, à l'âge d'environ 18 ans.

PAYEZ VOS TAXES!

LES contribuables de la ville des Opelousas, sont par ces présentes notifiés que le Tableau des Taxes, pour l'année 1855, a été placé entre mes mains pour en faire la collection, et à moins qu'ils ne payent leurs taxes respectives, dans les dix jours qui suivront la date de cet avis, j'en ferai la collection comme la loi me l'ordonne.

Je recevrai le montant des dites taxes dans le bureau de Mr. Yves D'Avy, Recorder.

F. SENSAT, *Collecteur*.

Opelousas, 16 Juin, 1855.

VENTE PAR LE SHERIF.
ETAT DE LA LOUISIANE.

Antoine Perrodin, agnt., &c., vs. Harrison Rogers & als.—Antoine Perrodin, agnt., &c., vs. Harrison Rogers & als.— Cour de District, St. Landry.—No. 7062 & 7063.—Commué.

EN vertu d'un writ de fi. fa., lancé par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, et à moi adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée, j'exposerai en vente publique, à douze mois de crédit, à la Maison de Cour de cette Paroisse, le Samedi 7me Jour de Juillet prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Harrison Rogers, à la propriété suivante, saisie pour satisfaire le writ sus-mentionné, à savoir:

Un Nègre, esclave, nommé Joseph, âgé d'environ 29 ans, étant estropié d'une hanche, et étant le même acquis à la vente des biens de la succession de feu Antoine Robin.

J. B. DAVID, *Shérif*.

Bureau du Shérif, St. Landry, 16 Juin, 1855.

VENTE PAR LE SHERIF.
ETAT DE LA LOUISIANE.

Maunsel White, vs. Lewis Ganson & als., } Cour de District, St. Landry, No. 7136.

EN vertu d'un writ de fi. fa. lancé dans l'affaire ci-dessus intitulée, par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, et à moi adressé, j'exposerai en vente publique, à douze mois de crédit, à la Maison de Cour de cette Paroisse, le Samedi 7me jour de Juillet prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Lewis Ganson & als., aux propriétés ci-dessous décrites, saisies pour satisfaire le dit writ, à savoir:

Un Morceau de Terre, situé dans la Paroisse St. Landry, étant le Quart Sud Est de la Section No. 22, et la moitié Est du Quart Sud Ouest de la même Section 22.—Aussi le Quart Nord Est du Quart Nord Est de la Section 27, tous adjoingnant et situés dans le Township 3 Sud de la Rangée 4, District Sud Est de l'Etat de la Louisiane, contenant deux cent quatre-vingt-quatre 50-100 acres, plus ou moins, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y sont situées.

J. B. DAVID, *Shérif*.

Bureau du Shérif, St. Landry, 16 Juin, 1855.

Vente Publique.
Par le soussigné, encanteur public, dans et pour la Paroisse St. Landry.

LE public est par le présent informé que j'offrirai, en vente publique, au plus haut et dernier enchérisseur, au Bayou Chicot, en cette Paroisse, le

Lundi, 2 Juillet prochain, 1855,

les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

UN CERTAIN

MORCEAU DE TERRE,

situé au Bayou Chicot, en cette Paroisse, mesurant cent soixante-dix-huit acres, plus ou moins, connu comme ayant été la dernière résidence du Dr. J. B. Isabelle, avec toutes les BATISSES ET AMELIORATIONS qui y sont situées.

UN AUTRE LOT DE TERRE,

situé au Bayou Chicot, en cette Paroisse, mesurant soixante-seize acres de terre, plus ou moins, avec toutes les *Bâtisses et Améliorations* qui y sont situées, composé du lot No. 2, Section 1, Township 3 Sud, Rangée 1 Est, et d'un autre *lot*, adjoignant celui-ci, contenant dix arpents de superficie.

Conditions:—Un tiers payable comptant et la balance à un an. Les acquéreurs fournissant leurs billets avec bonnes et suffisantes sécurités personnelles, et toutes sommes qui ne seront pas ponctuellement payées à échéance, porteront intérêt à raison de huit pour cent par an, de leur échéance jusqu'au payement, et de plus, les propriétés demeurant spécialement hypothéquées jusqu'au plein et entier payement du pricipal et des intérêts.

A. J. THOMPSON, *Encanteur*.

Opelousas, 16 Juin, 1855.

Paquebot de la Nouvelle-Orleans.

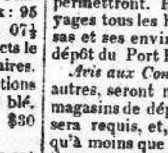

LE steamer *ALICE W. GLAZE* fait maintenant les voyages réguliers de la Nile, Orléans à Washington, ou aussi loin que les eaux le permettront. Pour le présent, le *Glaze* fera ses voyages tous les huit jours. Le frêt pour les Opelousas et ses environs sera débarqué au magasin de dépôt du Port Barré.

Avis aux Consignataires.—Les comptes de frêt et autres, seront mis entre les mains des commis des magasins de dépôt, et dans tous les cas, le comptant sera requis, et, positivement, le frêt ne sera livré qu'à moins que les comptes soient payés; autrement il sera renvoyé aux expéditeurs pour en obtenir le frêt. Mr. A. B. Andrus recevra le manifeste et collectera les comptes. Tous ceux qui doivent au *Glaze* voudront bien payer à Mr. A. Andrus, et tous ceux qui ont des réclamations contre ce bateau voudront bien les présenter pour réglement.

J. JOHNSTON.

Washington, 18 Juin, 1855.—4f

VENTE PAR LE SHERIF.
ETAT DE LA LOUISIANE.

F. Robin, admr., vs. Humbert Perrodin, } Cour de District, Paroisse St. Landry, No. 5785.

EN vertu d'un alias fi. fa., lancé dans l'affaire ci-dessus intitulée, par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, à moi adressé, j'exposerai, en vente publique, à douze mois de crédit, devant la porte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le Samedi, 7 Juillet prochain, 1855, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Humbert Perrodin à sa part dans les propriétés de la succession de Benjamin Perrodin, de Marie Louise Perrodin et de Théodore Perrodin, saisie pour satisfaire le dit writ.

J. B. DAVID, *Shérif*.

Bureau du Shérif, St-Landry, 16 Juin, 1855.

Etat de la Louisiane.

COUR DE DISTRICT, Paroisse St. Landry, } No. 7510.

Succession de Françoise Langlois.

JOSEPH M. CARRIERE, de la Paroisse St. Landry, Administrateur de la Succession de feue Françoise Langlois, décédée, dernièrement de la susdite Paroisse, ayant présenté un Tableau final de la dite succession, accompagné d'une pétition demandant l'homologation d'icelui;—Et attendu qu'il a été fait droit à la dite pétition, par ordre de la Cour susdite en date du 14 Juin, 1855.

En conséquence, avis est par le présent donné aux intéressés dans cette Succession, d'avoir à déduire au Greffe de la Cour susdite, dans les trente jours qui suivront la date du présent avis, les raisons si aucune ils ont, pour lesquelles le dit tableau ne serait pas approuvé et homologué, l'administrateur déchargé de toute responsabilité ultérieure comme tel et que son obligation soit annullé.

A. GARRIGUES, *Greffier*.

Opelousas, 16 Juin, 1855

ARRETEZ LE VOLEUR.
$500 de recompense!

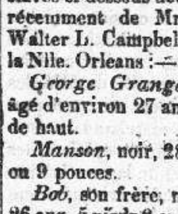

La récompense ci-dessus sera payée pour l'appréhension et la conviction de la personne ou des personnes qui, on le suppose, ont soustrait de mon habitation, dans la nuit du lundi, 4 Juin courant, les esclaves ci-dessous décrits, qui ont été achetés récemment de Mr. George Davis, et Mr. Walter L. Campbell, marchands d'esclaves à la Nlle. Orleans:—

George Granger, couleur noire claire, âgé d'environ 27 ans, 5 pieds 9 ou 10 pouces de haut.

Manson, noir, 28 ans, taille de 5 pieds 8 ou 9 pouces.

Bob, son frère, noir, fortement construit, 26 ans, 5 pieds 8 ou 9 pouces de haut.

George, neveu de Manson et de Bob, noir, 18 ans, taille de 5 pieds 4 ou 5 pouces.

Charles Nichols, couleur cuivrée, 22 ans, taille de près de six pieds, fluet, ayant un doigt de la main gauche brûlé.

Alsinda, négresse, noire, de 20 ans, forte, 5 pieds 2 ou 3 pouces de haut, ayant une dent de devant qui manque.

Mary Ann, noire, 18 ans, fluette, taille de 5 pieds 2 ou 3 pouces.

Les nègres avaient, lors de leur départ, chacun un rechange de drap bleu, et un pantalon de coton croisé, avec une chemise de coton Lowell. Les négresses avaient des robes d'indienne.

Deux cents piastres seront payées par le soussigné, pour l'appréhension de ces esclaves, à l'exclusion de toutes les dépenses nécessaires, et s'ils ne sont pas appréhendés tous à la fois, une récompense proportionnée sera accordée pour chacun d'eux.

S. W. WIKOFF.

Bellevue, St. Landry, 16 Juin, 1855.—tf